

Les ONG au Togo : bilan et défis des années à venir

Tchabouré Aymé Gogue

Volume 4, Number 1, Spring 1991

Coopération internationale : nouveaux défis

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301119ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301119ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gogue, T. A. (1991). Les ONG au Togo : bilan et défis des années à venir. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(1), 97–108. <https://doi.org/10.7202/301119ar>

Article abstract

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle important au Togo. Après avoir dressé un bref historique du développement de ces organisations, l'auteur présente leurs interventions, les principes qui les orientent, les moyens d'action dont elles disposent de même que les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec l'État.

❖ Les ONG au Togo: bilan et défis des années à venir

Tchabouré Aymé GOGUE
Université du Bénin

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle important au Togo. Après avoir dressé un bref historique du développement de ces organisations, l'auteur présente leurs interventions, les principes qui les orientent, les moyens d'action dont elles disposent de même que les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec l'État.

INTRODUCTION

Après l'ascension à la souveraineté internationale de la majorité des pays de l'Afrique sud-saharienne, les gouvernements ont opté pour une stratégie de développement où le rôle de l'État était prépondérant. Cette orientation est le résultat d'une part de la conception qui assimilait le développement à la modernisation de l'économie et à l'industrialisation. D'autre part, c'est aussi le résultat de la structure économique caractérisée par la faiblesse du secteur privé moderne.

Deux décennies après, le bilan des actions de développement révélait des performances catastrophiques. Aussi une réorientation des politiques économiques, voire de la philosophie de développement qui devaient privilégier le développement communautaire, s'est imposée à ces pays. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de développement avait pour corollaire un rôle plus important des organisations non gouvernementales (ONG) perçues comme meilleur artisan des politiques de développement communautaire.

Dans le cas du Togo, les activités des ONG nationales n'ont pris véritablement de l'ampleur qu'à partir de 1985, année au cours de laquelle le gouvernement a exprimé clairement que la stratégie nationale de développement à petite échelle exigeait l'accroissement de la collaboration avec la Communauté des ONG actives au Togo.

À partir de l'analyse du bilan des activités des ONG au Togo, il ressort que la promotion de leur contribution au développement communautaire exige d'une part le renforcement de la mutation de leurs relations de tutelle avec les ONG du Nord vers des relations de partenariat et, d'autre part, le respect par le gouvernement des principes fondamentaux des ONG dont l'efficacité dépend surtout de leur flexibilité d'intervention et de la possibilité qu'elles ont d'évoluer sans contrainte administrative.

HISTORIQUE DES ONG

Le développement des ONG au Togo s'est fait en trois phases:

- avant 1975, où il y avait presque exclusivement des ONG d'obédience religieuse;
- 1975-1985, où les actions des ONG laïques internationales commençaient à prendre de l'ampleur et où les ONG laïques nationales commençaient à être créées;
- après 1986, lorsque les ONG bénéficient du soutien explicite du gouvernement.

Les ONG au Togo avant 1975

Avant 1975, les initiatives d'origine européenne ou américaine d'obédience religieuse, sans être des ONG, en présentaient les caractéristiques tant sur le plan de leur philosophie que sur celui de leurs actions. Leurs interventions se sont concentrées surtout dans le domaine médical, éducatif et culturel.

Les ONG entre 1975 et 1985

À partir de 1975, les échecs de la stratégie de développement adoptée après l'indépendance devenaient perceptibles. La promotion du développement communautaire s'est fait sentir comme une nécessité. C'est à partir de ce moment que les ONG nationales à caractère laïc intervenant surtout dans le développement et l'animation rurale ont fait leur apparition.

Dès 1976, la nécessité des ONG de se constituer en collectif pour défendre leurs intérêts et s'informer s'était déjà fait sentir et avait abouti à la création du Conseil des organismes non gouvernementaux en activités au Togo (CONGAT). Il s'est avéré très vite difficile de financer les activités d'une organisation s'occupant de coordination sans activités sur le terrain. En outre, la nécessité de créer un secrétariat exécutif, chargé de la recherche de fonds pour les ONG et prenant un pourcentage des fonds collectés pour son fonctionnement, s'est imposée. CONGAT-Service est ainsi né et a commencé à mener lui-même des activités sur le terrain. Cependant, cette nouvelle orientation le met en conflit avec les ONG membres qui trouvent en CONGAT-Service un concurrent.

Les ONG après 1985

Malgré le développement des activités des ONG, celles-ci n'ont bénéficié que d'un soutien limité du gouvernement au cours des années 1975-1985. En fait, profitant de la hausse des cours internationaux des phosphates, du café et du cacao, le pays s'est engagé dans des politiques des grands travaux au cours de la deuxième moitié des années 70. Les interventions gouvernementales en faveur du développement communautaire étaient plutôt timides puisque le gouvernement pensait alors que les investissements massifs permettraient la création d'un nombre suffisant d'emplois et une croissance économique dont pouvait tirer profit l'ensemble de la population.

Cependant, avec la déconvenue des entreprises publiques créées et le début de l'accumulation de la dette extérieure dès la fin des années 80, le gouvernement semble avoir compris la vanité d'une telle stratégie et

a réaffirmé sa volonté d'accroître sa collaboration avec les ONG en activité au Togo. Ce changement d'orientation de la philosophie de développement du gouvernement intervenait lorsque la communauté des ONG cherchait à résoudre le conflit qui existait entre les ONG et le CONGAT-Service.

Afin de rationaliser leurs interventions et de favoriser la promotion d'un plus grand nombre d'ONG, CONGAT-Service et les ONG non membres ont décidé de créer le Secrétariat de liaison des ONG (SLONG), qui a donné naissance à la Fédération des organisations non gouvernementales du Togo (FONGTO) en octobre 1986. Tirant les leçons de CONGAT, la FONGTO ne mène pas des activités sur le terrain: elle a pour but de représenter les ONG dans les discussions avec les pouvoirs publics et de fournir à ces membres les informations sur les programmes de financement accessibles, de leur dispenser une formation adéquate et de favoriser les contacts avec les ONG du Nord.

Quatre ans après la création de CONGAT, 33 des 67 ONG en activité au Togo en sont membres; par contre, 18 des 20 ONG nationales recensées en font partie. Cela s'explique par le fait que ce sont elles qui ont le plus besoin d'un soutien technique et financier, les ONG internationales étant soutenues par les ONG mères.

LES INTERVENTIONS DES ONG AU TOGO

Les champs d'action des ONG

Les domaines d'intervention des ONG ont varié avec le temps. Au cours de la première phase de leur développement, les actions des ONG se concentraient surtout dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la culture. Les œuvres sociales des Églises en éducation ont été déterminantes pour la scolarisation dans le pays au cours de la période coloniale et aux débuts de l'indépendance, étant donné l'insuffisance, voire l'absence des infrastructures scolaires dans certaines régions et la faiblesse des interventions de l'État.

Si, en 1987-1988, les établissements publics absorbaient plus des 3/4 des effectifs des élèves du premier degré, il faut reconnaître qu'en 1965-1966, les établissements scolaires confessionnels recrutaient environ 40 % des élèves. L'importance relative de ces établissements confessionnels, plus élevée au cours de la période coloniale, a baissé après 1975 à la suite de la réforme de l'enseignement qui a exigé du gouvernement des efforts plus considérables. En ce qui concerne l'enseignement au deuxième cycle, 30 % des élèves fréquentaient les collèges catholiques et protestants en 1965-1966.

Les actions pour la promotion du développement communautaire ont pris graduellement de l'importance par rapport aux œuvres sociales. Même si les ONG au Togo sont actives simultanément dans plusieurs secteurs, l'agriculture semble être leur domaine privilégié d'intervention. Ainsi, sur les 67 ONG en activité au Togo en 1990, 24 interviennent dans la formation agricole et 23 dans la production animale et végétale. Dans la mesure où certaines infrastructures construites par 17 des ONG (pistes rurales, magasins de stockage, marchés ruraux) contribuaient à la promotion du développement rural, les informations recueillies auprès des ONG révèlent la conformité de leurs actions avec la préoccupation du pays, qui considère l'agriculture comme la priorité des priorités.

En dehors de l'agriculture, le secteur social retient l'attention des ONG; 16 d'entre elles interviennent dans l'éducation et 15 dans la santé et la nutrition. Cette orientation de leurs activités permet de réduire les effets pervers des politiques d'ajustement structurel appliquées depuis le début des années 80 et qui se sont soldées par la réduction des dépenses réelles du gouvernement dans l'éducation, la santé et par l'accroissement de la pauvreté et du chômage dans le pays.

Seize ONG interviennent dans l'hydraulique villageoise en creusant des puits ou des forages, ce qui répond aussi aux préoccupations de la population. En effet, les puits et les forages constituent la principale source d'eau potable avec 39 % pour l'ensemble du pays alors que 50,3 % des femmes en milieu rural vont y chercher l'eau.

La protection de l'environnement constitue aussi un secteur qui commence à attirer les ONG. En 1990, 8 des 67 ONG recensées y mènent des actions qui vont du reboisement, de la conservation des sols à la valorisation des sols appauvris.

La zone géographique d'intervention

D'une manière générale, toutes les ONG interviennent dans plus d'une région administrative du pays. Plus de 50 % d'entre elles exercent des activités sur toute l'étendue du territoire. Les régions méridionales connaissent la plus grande concentration d'ONG, soit 15 dans la région maritime et 14 dans la région des plateaux. La région centrale est la plus défavorisée, où seules 4 ONG y consacrent leurs actions.

Sur les 20 ONG nationales, 12 ont leur siège dans la région maritime contre 7 dans la région des plateaux et 1 dans la région centrale. Comme dans le cas de l'ensemble des ONG, les ONG nationales interviennent beaucoup plus dans la région des plateaux (9) et la région maritime (7).

Seule 1 ONG nationale exerce des activités dans la région centrale et la région des savanes.

Les méthodes et les modalités d'intervention

L'efficacité des actions des ONG dans le développement communautaire est supposément accrue à cause de la connaissance plus précise qu'elles ont des besoins des bénéficiaires et aussi du degré élevé de participation de ces bénéficiaires de leurs activités à tous les cycles de leurs projets. Qu'en est-il en réalité?

Une enquête du ministère du Plan a révélé que 44 % des ONG en activité au Togo décident seules de la conception des projets qu'elles réalisent alors que 21,3 % collaborent avec les bénéficiaires au cours de cette étape de la vie du projet. Dans seulement 7 % des cas, la conception des projets est décidée à la base. En ce qui concerne les activités des ONG, 35 % sont exécutées par les bénéficiaires avec l'appui financier des ONG contre 23 % avec leur appui technique.

Par contre, 31 et 5 % de ces activités sont réalisées soit par les bénéficiaires sous la surveillance des ONG, soit par les bénéficiaires eux-mêmes. Parmi les projets réalisés par les ONG, 68 % sont évalués par les responsables des ONG et, dans 20 % des cas, les bénéficiaires sont associés. Les influences des variables socioculturelles de l'environnement immédiat de la population bénéficiaire ne peuvent donc pas être prises en compte de façon élaborée.

Les ONG en activité au Togo pratiquent ce que Assogba (1990) qualifie de participation déterministe où le bénéficiaire est très peu associé aux différentes phases des projets, contrairement à la participation interactionniste, selon laquelle le processus de développement est le résultat des décisions individuelles des différents partenaires et populations concernés. La non-participation de la population ne permet pas une bonne connaissance du milieu ni une motivation des bénéficiaires à prendre part aux travaux communautaires exigés pour la réalisation de projets de développement à petite échelle.

LES PRINCIPES ET LES MOYENS D'ACTION DES ONG

La capacité des ONG, pour pouvoir être de véritables partenaires de développement, dépendra de leur capacité à faire face aux problèmes identifiés ci-dessus, en tenant compte de leur organisation et du soutien qu'elles pourront obtenir de leurs différents partenaires.

Les principes d'action

Il ressort de l'analyse des interventions des ONG que ces dernières sont dispersées dans leurs actions, aussi bien sur le plan géographique que sur le plan des secteurs d'intervention. Les ONG ne semblent donc pas être guidées par un principe directeur. Cependant, la pertinence de leurs actions par rapport aux priorités de développement du pays et aux besoins des communautés villageoises suggère que cette dispersion traduirait la pression des problèmes auxquels il faut apporter une solution.

La faible participation des bénéficiaires aux différentes phases des projets est une lacune de la pratique des ONG au Togo; elle ne traduit pas une volonté des ONG de ne pas respecter le principe d'association des populations aux actions menées. Elle doit plutôt être perçue comme la conséquence de la multiplicité des projets à réaliser par des ONG sans expérience suffisante et sans personnel qualifié. En outre, les entrevues nous ont permis de constater qu'il y a souvent confusion entre les initiateurs des ONG de création récente et leurs gestionnaires exécutifs, de telle sorte que l'on peut se demander si le principe de bénévolat est respecté, même si celui du volontariat semble présent.

À la lumière de cette analyse, il apparaît que même si des principes de base sont souvent présents, la philosophie des ONG surtout locales et de création récente n'est pas précise, compte tenu de l'environnement dans lequel elles évoluent.

Les moyens d'intervention

En dehors de l'absence de philosophie claire, le manque de ressources humaines et financières constitue souvent un handicap sérieux pour les ONG surtout locales dans la réalisation de leur programme d'activités, le financement de leur budget de fonctionnement, voire celui de la mise en place d'une structure administrative opérationnelle.

Le taux de réalisation de projets de développement communautaire suppose un degré élevé d'animation des populations bénéficiaires et aussi une compétence du personnel chargé de l'encadrement technique de ces populations. Or l'enquête effectuée par le ministère du Plan et des Mines indiquait qu'en 1988, les ONG employaient 764 permanents et 163 occasionnels, soit un total de 927 composé de 78 % d'hommes et de 85 % de Togolais.

La même enquête a révélé que les ONG ont en moyenne 11,4 permanents, ce qui peut constituer un effectif pléthorique pour certaines ONG, compte tenu du nombre de projets menés et du fait que les ONG doivent

surtout s'appuyer sur la participation populaire à toutes les phases des projets qu'elles réalisent. Par contre, la dispersion géographique des actions et leur diversité pourraient expliquer un effectif aussi important.

Même si les projets des ONG exigent généralement moins de ressources financières, compte tenu du degré supposé élevé de la participation de la population bénéficiaire et du niveau faible des frais généraux de ces organisations, l'insuffisance des moyens financiers constitue souvent un obstacle à la réalisation des programmes d'action. En effet, l'enquête effectuée par le ministère du Plan révèle que 35 % des actions menées sont exécutées avec l'assistance financière des ONG.

Les ressources financières des ONG proviennent, dans la majorité des cas, exclusivement de l'extérieur (33,3 %), tandis que 10,7 % proviennent exclusivement de l'intérieur; par contre, 44 % des moyens financiers sont de sources à la fois interne et externe. L'importance du financement externe peut créer de l'instabilité si les relations avec les bailleurs de fonds sont elles-mêmes instables.

Pour pallier l'insuffisance de moyens financiers des ONG, le gouvernement a mobilisé des ressources auprès de la communauté internationale. Ainsi, après que le PNUD ait accordé environ 650 000 \$ pour la constitution du Fonds d'appui aux initiatives de base (FAIB), la Banque Mondiale a financé une ligne de crédit IDA de 5 millions \$ sur cinq ans (PAIB). Les ressources mobilisées dans le cadre du PAIB sont gérées par un comité directeur composé de cinq membres, dont deux représentants du gouvernement et trois représentants des ONG désignées par la FONGTO.

Les relations des ONG

Les relations des ONG en activité au Togo sont de quatre sortes: relations informelles entre elles, relations au sein de la FONGTO, relations avec les ONG du Nord et relations avec le gouvernement. La première forme de relation étant plutôt faible, peu documentée et se limitant le plus souvent à des échanges occasionnels d'information, nous approfondirons l'analyse des trois autres types.

Les relations au sein de la FONGTO

Créée en octobre 1986, la FONGTO concrétise actuellement la volonté des ONG de se regrouper. Cependant, compte tenu des compétences, des moyens disponibles et de l'expérience acquise, la FONGTO n'est pas en mesure de répondre à court terme d'une façon satisfaisante à tous les besoins des ONG et elle doit renforcer ses capacités d'information

et de formation. C'est pourquoi le maintien et le développement des relations avec les ONG du Nord sont une nécessité, voire un impératif pour les ONG nationales.

Les relations avec les ONG du Nord: de la tutelle au partenariat

Les relations des ONG nationales avec celles du Nord sont beaucoup plus intenses, surtout dans le domaine de l'assistance technique et financière. Une évolution de la nature de ces relations s'est opérée dans le temps. En effet, les ONG du Nord, plus expérimentées et mieux dotées, avaient plutôt des relations de tutelle avec les ONG du Sud plus jeunes, dans la mesure où elles étaient leur bailleur de fonds et leur apportaient un appui technique. Ces relations de tutelle se manifestaient par la présence d'un ou de plusieurs représentants de l'ONG du Nord dans l'organe directeur local et l'application souvent rigide des règles et principes de base inspirés dans des contextes socio-économique, politique et juridique différents de l'environnement du pays.

Cette pratique entraîne le plus souvent des conflits entre les ONG et les services administratifs qui coordonnent leurs activités de même que des distorsions dans l'exécution des projets, ce qui peut avoir des effets pervers sur le taux de réalisation des programmes d'activités des ONG. L'efficacité des interventions des ONG dans le développement communautaire est positivement reliée au contact avec les populations bénéficiaires, ce qui exige du temps, des ressources humaines et une bonne connaissance de l'environnement sociologique et culturel de ces populations. Dans la mesure où les ONG du Sud sont plus proches des populations à desservir, elles sont sensées mieux connaître leurs préoccupations et besoins, ce qui leur donne un avantage par rapport aux ONG du Nord dans la réalisation des actions sur le terrain.

La reconnaissance explicite de ce fait a amené certaines ONG du Nord comme du Sud à privilégier les relations de partenariat dépouillées de tout paternalisme par rapport aux relations de tutelle. Dans ce type de rapport qui favorise la participation des populations bénéficiaires, les ONG du Nord agissent beaucoup plus comme un bailleur de fonds et un conseiller technique, la réalisation des différentes phases des projets étant sous la responsabilité des ONG nationales avec la participation des bénéficiaires.

La réussite de cette nouvelle orientation dépendra de la capacité des ONG nationales à garantir la réalisation des projets soumis pour financement et aussi de la qualité de la gestion financière des projets.

Les relations avec le gouvernement

Si les ONG étaient actives au Togo avant l'indépendance, leurs relations avec le gouvernement ne se sont formalisées qu'après la Conférence des bailleurs de fonds en 1985. En effet, en dehors de la FONGTO qui organisait les activités des ONG, le gouvernement a mis en place au niveau du ministère du Plan, la division Programme de développement local et participatif (PDLP), qui a pour mandat de coordonner le nouveau programme de développement rural à petites échelles et d'agir comme organe de liaison avec la communauté des ONG, de centraliser et de coordonner tous les microprojets et initiatives de développement local émanant du PDLP, de mobiliser et de gérer les ressources extérieures.

Malgré les difficultés financières des ONG nationales, le recours au PAIB semble plus faible que prévu. En effet, moins de 6 % des 5 millions \$ disponibles pour la période 1989-1993 ont été décaissés entre 1989 et 1990. Plusieurs facteurs expliquent cette situation:

- les ONG sont mal informées du PAIB;
- certains projets soumis sont le plus souvent mal préparés alors que leur évaluation financière dans beaucoup de cas laisse à désirer;
- la localisation de la direction du programme au ministère du Plan a certainement introduit des lourdeurs administratives. Cela entrave les ONG dans leurs actions car, d'une part, elles n'ont généralement pas de ressources à allouer pour résoudre des problèmes administratifs de ce genre; d'autre part, ces contraintes limitent la flexibilité qui a toujours été leur force;
- le PAIB a été mis en place alors que les ONG avaient déjà leur programme d'action, dont la réalisation engageait leur ressources;
- en outre, pour les ONG qui pouvaient participer au PAIB compte tenu de leur philosophie (ou absence de philosophie), les conditions préalables exigées étaient difficiles à remplir. Ainsi, on demande aux ONG de mobiliser 30 % de ressources pour le financement d'un projet avant de recourir au PAIB, qui fournira les 70 % restants. Cela exige des ONG de trouver d'autres bailleurs de fonds, dont les préoccupations ne sont pas nécessairement celles exprimées par le PAIB et dont la philosophie peut ne pas être identique à celle de l'ONG.

L'utilisation plus accrue des ressources mises à la disposition du Togo pour le financement des microréalisations par la communauté internationale (Banque Mondiale, Fonds européen de développement et PNUD) n'est pas possible sans une concertation renforcée accrue entre les ONG et

le gouvernement et l'amélioration de la qualification des ressources humaines de ces organisations.

Les ONG accusent le gouvernement de ne les associer qu'une fois définies les actions de développement à entreprendre; à preuve, elles n'ont pas été associées à l'élaboration du cadre macro-économique qui définit les grandes orientations de développement du pays pour la période 1991-1995. Elles pensent en outre que le ministère du Plan joue un rôle trop dirigiste et prépondérant dans la sélection des projets à financer par le PAIB.

CONCLUSION

La présente étude permet de constater que les activités des ONG au Togo se sont surtout développées avec la prise de conscience de la communauté internationale des autorités du pays et des acteurs de développement, de l'efficacité de leurs interventions dans la réalisation des projets à petite échelle conçue pour le bien-être des populations défavorisées.

Les interventions des ONG couvrent l'ensemble du pays et s'intéressent aux domaines qu'il juge prioritaires tels que l'agriculture, la santé et l'éducation de base. Si l'insuffisance des ressources constitue un handicap à la réalisation de leur programme d'action, l'application du système de participation de type déterministe limite l'implication des populations bénéficiaires dans les différentes phases des projets, ce qui affecte négativement le taux de succès de réalisation des projets et le transfert de la technologie aux bénéficiaires. Pour favoriser la pleine participation des populations bénéficiaires de leur action, les relations entre les ONG au Togo et celles du Nord doivent privilégier le partenariat qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux ONG du Sud dans la réalisation des différentes phases de la vie des projets.

Le manque de concertation entre les ONG et le gouvernement a été aussi un handicap qui a empêché la pleine participation des ONG à la réalisation des politiques de développement puisqu'il a limité d'une part l'accès des ONG aux ressources mobilisées auprès de la communauté internationale et, d'autre part, la portée des actions de développement communautaire des ONG. Le défi à relever pour les ONG en activité dans les pays au Sud du Sahara en général et au Togo en particulier réside dans la définition et dans l'application d'une philosophie claire d'intervention, et aussi dans l'application du principe de participation de type interactionniste, qui est en mesure de garantir le succès de leurs actions, ayant été la base de la plus grande efficacité de leurs interventions dans le domaine du développement communautaire.

Avec les programmes d'ajustement structurel, l'endettement extérieur élevé des pays et la dégradation de l'environnement, les besoins de financement des ONG pour permettre l'amélioration, voire le maintien des conditions de vie des couches les plus défavorisées, exigent des ressources plus importantes et nécessitent une plus grande mobilisation de la communauté internationale.

Bibliographie

- AKPALO, Kouassivi (1990). *Les rôles et responsabilités des ONG et des communautés de base*. Communication présentée à la Conférence internationale sur la participation populaire au processus du développement en Afrique, Arusha, Tanzanie, 12-16 février.
- ASSOGBA, Yao (1990). «Pratiques participatives des ONG en Afrique. Le cas des PHV-CUSO au Togo», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, n° 1, 147-164.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DES MINES (1988). *Inventaire et évaluation des programmes et des besoins des ONG au Togo*, Lomé.
- MINISTÈRE DU PLAN ET DES MINES (1990). *Une coopération TOGO-ONG – Banque Mondiale, «Le projet d'appui aux initiatives de base PAIDB»*, Lomé.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (1990). *Répertoire des ONG au Togo*, Lomé, juin.

Entrevues

- M. AKPALO K., directeur conseil de gestion Afrique Togo, Initiatives des communautés de base (CONGAT/ICB).
- M. DOSSEY, président de l'Association pour le développement des peuples (ADEP).
- M. HOUMEY E., président du FONGTO et directeur du Christian Children Fund Inc. (CCF).